



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2023

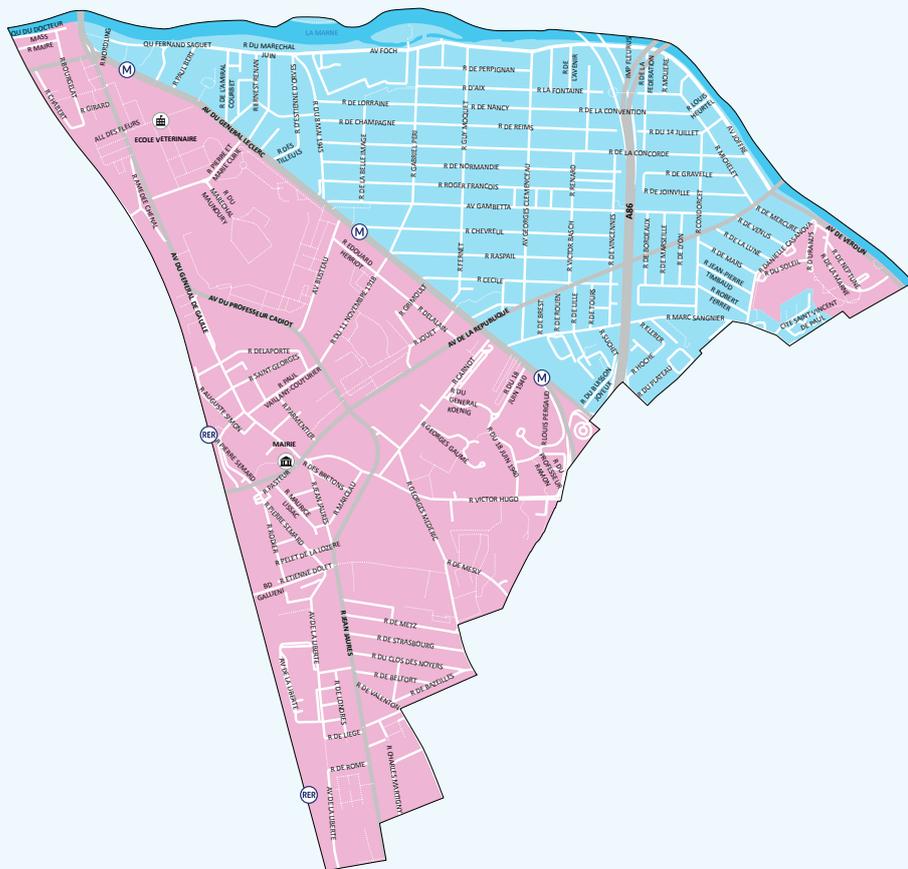
MAISONS-ALFORT



Tous mobilisés pour une ville durable !



Collecte des ordures ménagères



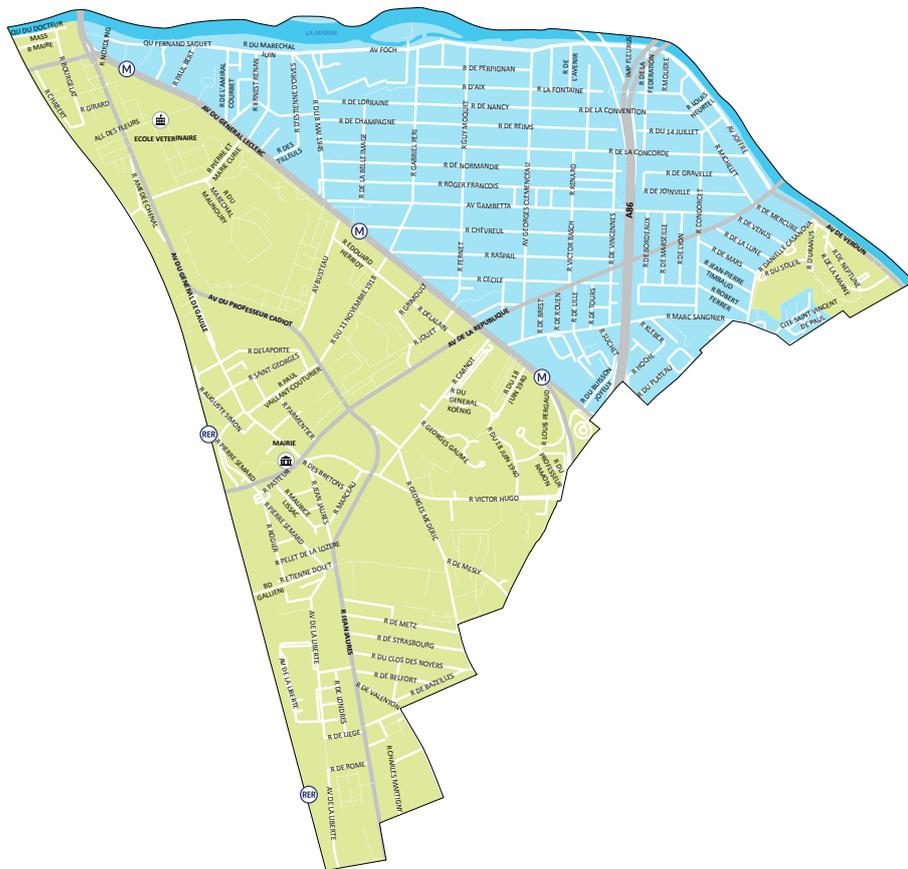
BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **après 17h**, la veille de la collecte.



-  Lundi matin
Mercredi matin
Vendredi matin
-  Mardi matin
Jeudi matin
Samedi matin

Collecte des emballages



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à tous les **emballages** et à tous les **papers** !
Les bacs doivent être sortis **après 17h**, la veille de la collecte.

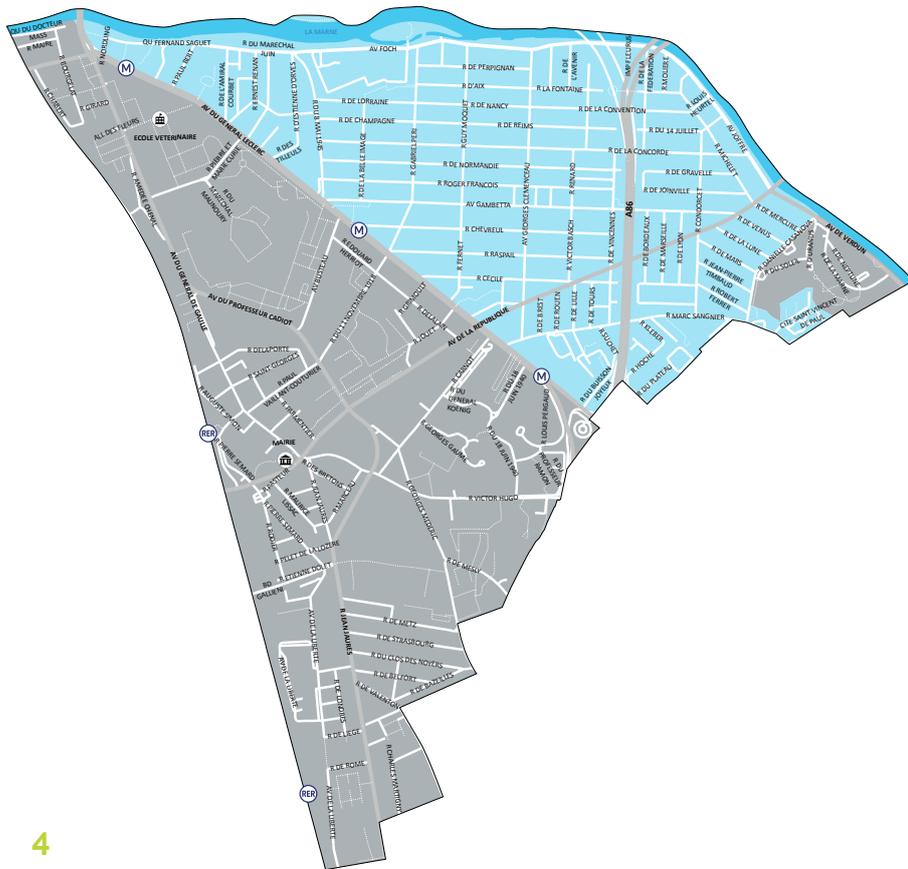


-  Mercredi matin
-  Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte du verre



BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !
Les bacs doivent être sortis **après 17h**, la veille de la collecte.

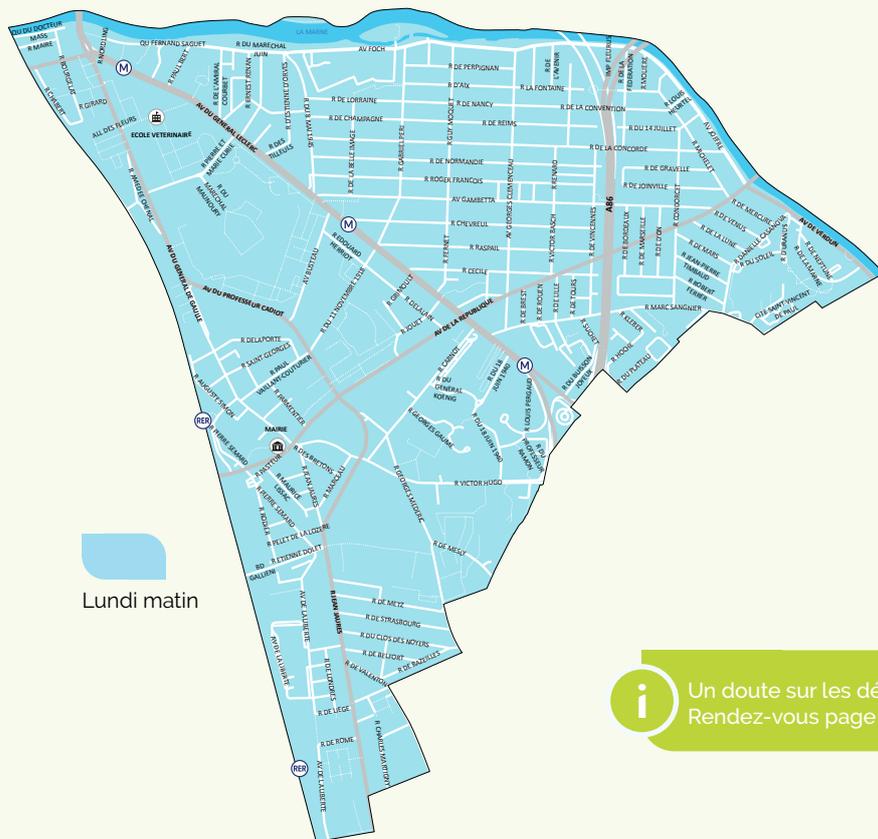


-  Mercredi matin
-  Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des végétaux



Lundi matin

SAC EN KRAFT : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue **tous les lundis** entre le **27 février** et le **18 décembre** pour les pavillons uniquement (maximum de 10 sacs).

Les sacs doivent être sortis **après 17h**, la **veille** de la collecte.

Une distribution de **sacs en kraft** est organisée chaque année avant le printemps. Des sacs sont également distribués en porte-à-porte sur simple demande auprès du service environnement au **01 48 71 59 13** ou à environnement@pemb.fr.



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre sac en kraft ?
Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

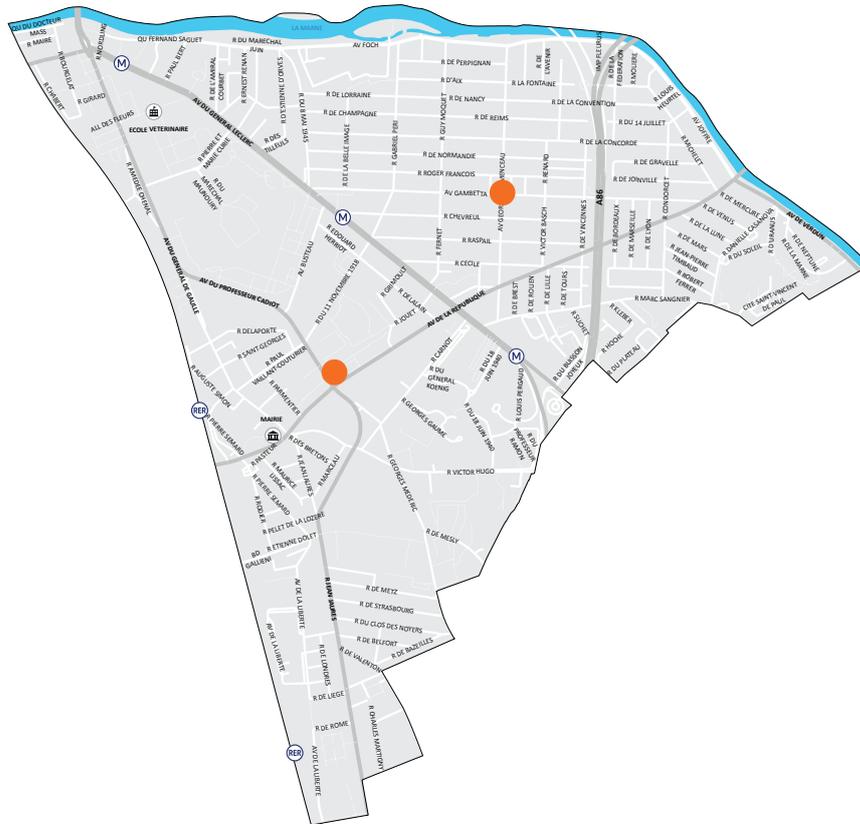
Vous pouvez déposer vos déchets alimentaires dans les **bacs d'apports volontaires** présents les jours des **marchés**, à l'aide des **bioseaux** distribués par le Territoire.



- **Marché de Charentonneau** : mercredi et samedi
- **Marché du Centre** : mardi, vendredi et dimanche matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?
Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos signes de tri !



Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni de verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



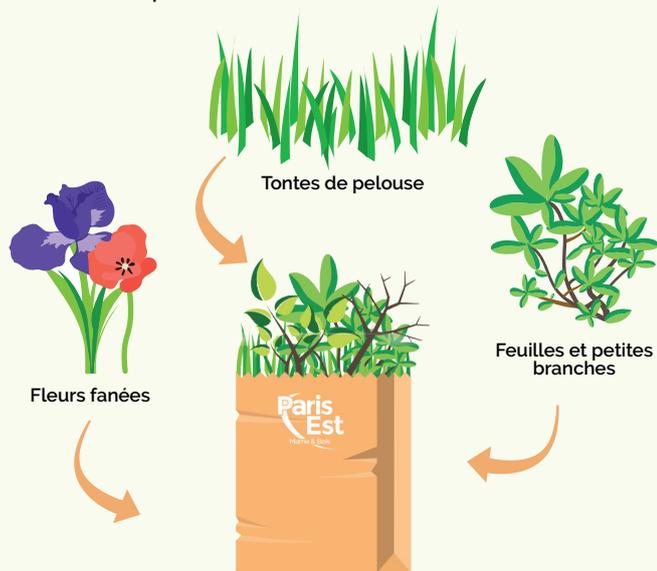
Pas de vêtements



Un doute ?
Scannez-moi

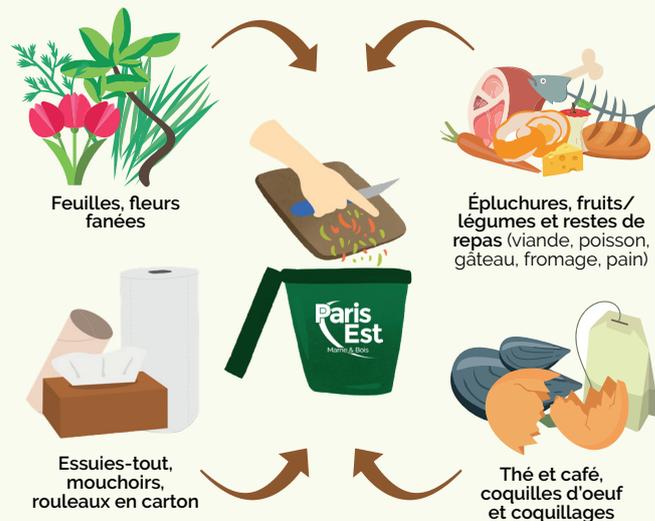
SAC EN KRAFT : VÉGÉTAUX

Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos **déchets alimentaires** au **marché de Charentonneau** (mercredi et samedi matin) et au **marché du Centre** (mardi, vendredi et dimanche matin) grâce à un bioseau. Ce dernier est disponible auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Pour en savoir plus, **scannez le QR code** ou rendez-vous sur <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/compostage>

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants

Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

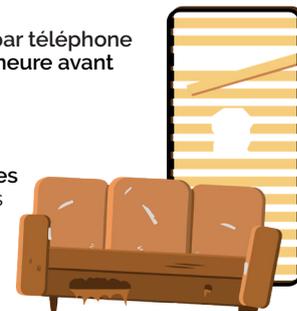
L'enlèvement de vos encombrants se fait **via ClicRDV** sur <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre intercolucteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **1 heure avant la collecte**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobilier usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets toxiques (*vous pouvez aussi les déposer au Camion Planète présent sur les marchés les 1er samedi et 3ème dimanche du mois, voir p.10*)



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

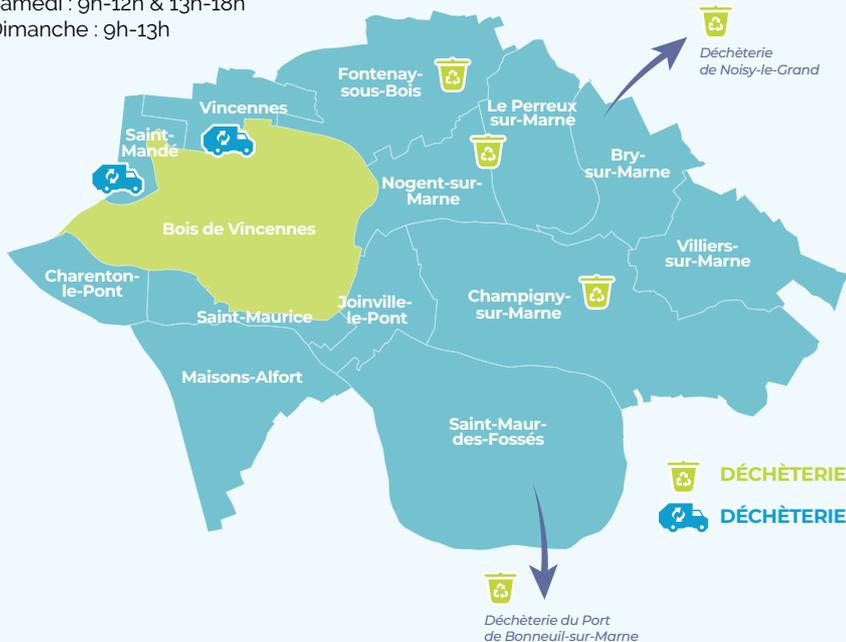
- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)





**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

**Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr**